



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

ER

Date de l'annonce publique de la séance:
08.12.2009

Date de la convocation des conseillers :
08.12.2009

point de l'ordre du jour no:
03/06

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 18 décembre 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Huss, Jaerling, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents : Maroldt, Roller, Knaff., Baum, conseillers communaux

Le Conseil Communal;

**Objet: Devis : Travaux de rénovation à l'école de Lallange
(art.4/0420/2123/044)**

Considérant qu'il y a lieu de réaliser des travaux de rénovation à l'ancien bâtiment de l'école de Lallange après le déménagement des classes actuelles dans le nouveau bâtiment ;

Vu le devis au montant de 2.250.000 € ;

Vu le rapport afférent de Monsieur le directeur des travaux municipaux du 11 décembre 2009;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

approuve

par 11 voix oui, 3 voix non et 1 abstention

le devis au montant de 2.250.000 € pour la réalisation des travaux de rénovation à l'école de Lallange.

Le crédit afférent au montant de 2.250.000 € est inscrit à l'article 4/0420/2123/044 du budget des dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2010.

en séance

date qu'en tête

suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 18.12.2009
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,